



**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020**

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mme Magali BARTHASSAT, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ
	M. Olivier FARNER, M. Jordane FONTAINE, M. Lory GENOUD, M. Nicolas HAFNER, M. Didier JACCARD, M. Martin STAUB
Excusé-e-s	Mme Marie-Agnès DOUGOUD, M. René GREPT
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

**Le Président** ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30 et annonce que Mme Dougoud et M. Grept sont excusés. Concernant le point 1, les personnes attendues n'étant pas encore arrivées, il propose de commencer la séance tout de suite.

1. **Information projet agrandissement EMS**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2020**
3. **Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'étude de projet de CHF 160'000.- allant jusqu'à l'autorisation de construire du bâtiment scolaire « Lou », sur les parcelles 10'291-10'813-10'476**
4. **Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 8'000.- destiné à dédommager un propriétaire pour les frais de remise en conformité des travaux sur un collecteur suite à une malfaçon**
5. **Station de lavage « Coopérative des Efeuilles »**
6. **Communications de l'exécutif**
7. **Propositions et questions individuelles**

**1. Information projet agrandissement EMS**

**Le Président** accueille M. A. Collard, directeur de l'EMS et l'architecte, M.D. Golchan, pour une présentation du projet d'agrandissement.

**M. Collard** explique qu'à son arrivée en novembre 2018, ce projet était déjà en voie d'élaboration. L'idée de départ était de pouvoir proposer des chambres individuelles aux résidents. Une extension en bout de bâtiment, sur la partie nord, devait permettre de réaliser une augmentation des chambres simples. Le projet prévoit à ce jour, outre des chambres individuelles, de créer 2 UATR (unités d'accueil temporaire de répit) pour les proches. Ce projet est maintenant à bout touchant pour les autorisations nécessaires et il passe la parole à **M. Golchan** pour les aspects pratiques.

**M. Golchan** explique avoir sollicité cette séance, après présentation du projet au CA, pour demander 2 choses :

- un accès au chantier à travers la parcelle communale « des Vergers »
- obtenir une servitude de vue droite sur cette parcelle

Puis il se propose de présenter le projet du point de vue de l'architecte. *Un plan est déplié.*

Il explique tout d'abord que le mode de fonctionnement de l'EMS l'a interpellé lors de sa 1<sup>ère</sup> visite, à savoir que l'EMS est très contenu dans une parcelle allongée, avec toute la vie collective réunie dans un seul lieu, la cafétéria. Manquent donc des accès vers l'extérieur, de même que des espaces de repli.

Nous avons apprécié la suggestion du CA de pouvoir, pour les gens du village, transiter sur notre parcelle pour accéder au verger communal.

Concrètement, nous nous trouvons sur une tranche très étroite et nous avons proposé une bande de circulation et de services, 2 tranches pour les chambres et une 3<sup>e</sup>, « terrasse » qui sont des balcons chauffés. L'intention est de construire en bois, avec des éléments préfabriqués et la protection des sites (SMNS) a aussi donné son accord de principe.

L'écueil, c'est la géométrie de la parcelle et pour cela, nous vous sollicitons pour obtenir une servitude vue droite sur la parcelle du verger. *Il remet un papier explicatif.* Pour info, les servitudes de vue droite modifient les possibilités d'implantation qui pourraient se faire sur votre parcelle adjacente. Cela ne réduit pas les droits à bâtir. Nous sommes de plus ici dans une parcelle agricole, qui n'a donc pas de droits à bâtir.

**Le Président** rappelle qu'en compensation, il avait été dit que l'EMS s'engagerait aussi à céder quelque chose en retour pour la commune. Un abri bus avait été évoqué notamment ?

**M. Golchan** confirme et explique que côté village, dégager les voitures garées devant l'EMS est envisagé, ce qui permettrait d'en faire une extension de l'espace public, avec possibilité d'attendre le bus sur ce parvis avec des bancs, partagés avec les résidents.

Il fait remarquer que sur son schéma qui illustre la servitude de droite (en rouge), il n'y a rien d'acté sur le triangle vert qui est installé sur la parcelle de l'EMS... En conclusion, les conditions sont du côté de la commune.

**Le Président** demande ce qu'engendre une servitude de vue, lorsqu'il y a possibilité de construire, ce qui n'est pas le cas ?

**M. Golchan** répond que dans l'hypothèse où demain cette parcelle soit déclassée en zone à bâtir, il y aurait attribution de droits à bâtir au pro rata de la surface, et vous devriez tenir compte de cette limite virtuelle en cas de construction.

La seconde demande concerne l'accès à travers la parcelle de la commune, pendant la période de chantier, pour des raisons de sécurité.

**M. G. Fontaine** ajoute que l'ouverture d'un passage permettra aussi d'éviter le passage des camions dans le village en les faisant passer par le chemin des Noyers dans les deux sens. Le chemin d'accès serait au milieu du verger et éviterait de couper des arbres. La solution provisoire abîmera un peu le terrain, c'est inévitable, mais tout sera remis en ordre à la fin.

Enfin, le cheminement dans le verger se fera sans chemin défini, car non autorisé.

En réponse à une question, l'architecte confirme que l'accès au terrain de jeux sera sécurisé par un portillon et la commune posera des panneaux explicatifs.

**M. Genoud** pose la question de la durée du chantier et il est répondu environ 1 an.

**M. Farnier** demande combien de pensionnaires possibles au total et le directeur indique 50, maximum 55.

**Le Président** demande si une délibération est nécessaire pour la servitude et l'architecte confirme que oui.

En réponse à la question de **M. Hafner** relative au chemin de promenade, le directeur répond que l'accès sera laissé pour les gens du village, avec un portail ouvert.

*Fin de la séance et départ des invités.*

**Le Président**, après un rapide tour de table, constate que l'ensemble du CM est favorable au projet et accepte en conséquence les deux demandes formulées, à savoir l'accès à la parcelle des Vergers durant le chantier et la servitude de vue droite. Une délibération sera donc présentée au prochain CM.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2020**

**Mme Jaggi, page 5, dernier §** : « Le Président précise que les mesures ... »

**M. Revillet, page 3, son intervention** : « ...explique avoir reçu, avec l'exécutif, des habitants de ... ». Puis il précise que dans la suite du texte, le collecteur mentionné à 2 reprises, est le collecteur **secondaire**.

Avec ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**3. Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'étude de projet de CHF 160'000.- allant jusqu'à l'autorisation de construire du bâtiment scolaire « Lou », sur les parcelles 10'291-10'813-10'476**

**Le Président** rappelle que les documents vous ont été envoyés et il demande s'il y a des commentaires ?

**M. Jaccard** demande si, compte tenu du montant, le règlement sur les marchés publics a été respecté ?

**Le Président** explique qu'il y a eu soumission à la SAFCO et **M. Revillet** ajoute que ne s'agit encore que du crédit d'étude.  
Il passe alors au vote de la délibération.

**Le crédit d'étude est accepté à l'unanimité.**

**4. Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 8'000.- destiné à dédommager un propriétaire pour les frais de remise en conformité des travaux sur un collecteur suite à une malfaçon**

**Le Président** rappelle que ce point a été exposé lors de la dernière séance. Il n'a pas fait l'objet de commentaires particuliers, il propose donc de passer au vote.

**Le dédommagement de CHF 8'000.- est accepté à l'unanimité.**

**5. Station de lavage « Coopérative des Efeuilles »**

**M. G. Fontaine** rappelle qu'au début du hangar collectif, un projet de construction de tunnels de lavage pour les produits phytosanitaires et nettoyage des boues pour les véhicules avait été projeté. Mais, la coopérative n'ayant alors pas assez de fonds, le projet avait dû être reporté. Aujourd'hui le président et le trésorier de la coopérative nous ont transmis d'un projet pour faire ces tunnels de lavage. Il explique le projet et ajoute que les plans sont à disposition. Un mur épurateur sera aussi construit en bordure de la station de lavage et il avait été demandé à l'époque de le faire en matériau transparent. Il en a été tenu compte.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020**

Les sociétaires du hangar se sont engagés à hauteur de CHF 25'000.- chacun. Il a été demandé à la commune une participation à ces travaux, étant donné notre participation dans ces hangars. Le coût total est estimé à CHF 500'000.- environ et une subvention de l'Etat a été accordée pour CHF 200'000.-. La commune a proposé après discussion de participer pour CHF 50'000.-, étant donné l'aspect écologique de la démarche.

Nous pourrions donc utiliser ces tunnels de lavage, avec des frais de fonctionnement à se répartir au pro rata. D'autre part, il est envisagé d'ouvrir l'infrastructure plus tard à d'autres agriculteurs contre rémunération.

**M. Farner** se fait confirmer que l'utilisation sera réservée au départ aux coopérateurs, à la voirie et aux pompiers, ce qui est le cas, avec la précision que ce ne sera pas tous publics. Et **M. G. Fontaine** ajoute que ce sera très certainement obligatoire d'ici 3 ans.

**M. Genoud** demande s'il y aura des nuisances sonores et s'il y aura des horaires d'ouverture précis ? Puis, il demande encore si le chemin d'accès sera modifié ? La réponse à cette question est négative.

Pour le reste, **M. G. Fontaine** se renseignera avant de répondre.

Après un tour de table pour d'autres commentaires éventuels, il ressort que ce projet est bien accepté et jugé positif. **Le Président** propose de passer à un vote sur le principe d'une participation de la commune de CHF 50'000.-.

**Le principe d'une participation de la commune de CHF 50'000.- est accepté à l'unanimité.**

Une délibération sera proposée au vote à une prochaine séance.

## **6. Communications de l'exécutif**

**Mme Jaggi** revient sur le projet relatif à la protection des eaux. La commission a reçu les explications suivantes : quelques points techniques sont encore à finaliser lors de leur prochaine réunion du 17 mars, puis ils reviendront vers le CM pour monter le dossier de demande de soutien auprès de la Fondation Gelbert.

**Mme Jaggi** informe que les TPG en réponse à plusieurs doléances sur des bus supprimés ou ne respectant pas les itinéraires prévus, sur l'application ne fonctionnant pas bien, proposent une séance en mai avec les communes de la Champagne pour faire un retour sur ces problèmes. D'autre part, **M. Revillet** a fait un courriel pour un nouveau problème dans les vignes et des panneaux ont été maintenant posés.

TPG toujours, ligne 76 : un usager a réclamé que le 1<sup>er</sup> bus de cette ligne (~6H du matin) ne lui permettait pas toujours de prendre son train à la gare de La Plaine. Pour résoudre ce problème, le ligne ne s'arrêtera pas à « La petite grave » à Cartigny.

**Mme Jaggi** informe que la commission environnement n'a pu traiter ce point, donc le choix a été reporté à plus tard.

**Mme Jaggi** informe que **M. Revillet** a écrit au DIP au sujet des normes d'hygiène à respecter dans les WC des écoles et attend encore la réponse.

**M. Jaccard** transmet de la part de **M. Grept** que la résolution est en cours de finalisation.

**Le Président** informe que la 43<sup>e</sup> course pédestre à travers le coteau aura lieu à Bernex le 25 avril.

**M. G. Fontaine** rappelle le spectacle de la Tulipe Noire, venez nombreux. Puis, les bancs pour les cuisines scolaires seront livrés mercredi et enfin, concernant la sortie des aînés au mois de juin, il rappelle la proposition de l'organiser pour le 18 juin.

## **7. Propositions et questions individuelles**

### Panneaux d'interdiction pour les poids lourds

**M. Hafner** informe qu'à la suite de l'accident récent rue du Faubourg, il est proposé de mettre des panneaux d'interdiction de circuler pour les poids lourds à l'entrée et à la sortie du village. Le CM demande à l'exécutif de faire un courrier en ce sens aux services de l'Etat. *Il lit le courrier proposé.*

### 5G

**M. Hafner** indique qu'à Confignon 700 signatures ont été récoltées contre l'implantation d'une antenne. M. Buchs confirme en réponse à notre courrier de la dernière fois, qu'il sera possible d'agir sur notre antenne, une fois le délai référendaire écoulé. Il propose donc d'envoyer une lettre au Grand Conseil pour faire appliquer la loi.

### Demande de consignes pour le concert le 22 mars des Mandolinata

**Le Président** informe ne pas avoir reçu de consignes pour l'instant. **M. G. Fontaine** propose de mettre les affiches et de demander les identités et adresses des personnes dans un souci de traçabilité.

### Sortie de ski

**M. Hafner, M. Farner et M. Staub** soulèvent le problème du travail de nettoyage, remise en place, assumé par 3 personnes seulement. **Le Président** rappelle que la configuration de cette manifestation a complètement changé depuis 2-3 ans. Avant il n'y avait pas de raclette et c'était plus simple. L'alternative possible est donc de revenir à cette situation.

Eclairage du village : cf. ci-après le rapport de **Mme Barthassat** sur ce point.

### Eclairage public – Soral

Le 17 février, à 19h, nous avons fait le tour du village à pied avec les membres de la commission environnement afin d'évaluer l'éclairage communal des rues et passages piétons.

Voici nos constatations et propositions :

1. Passage Labeaume (piétons)
  - Rajouter un éclairage bas en face de l'ancienne voirie
  - Remettre à niveau bas tous les éclairages, éventuellement sous détecteurs
2. Préau école
  - 4 néons sur 5 sont allumés sous le préau couvert ? Pourquoi ?
  - Rajouter un éclairage bas dans le passage qui va du préau à l'amphithéâtre
3. Angle maison (Monmon Battiaz/cour église)
  - Rajouter un éclairage bas
  - Enlever borne et faire passage (chemin propre)
4. Eclairage LaPerousaz
  - Rajouter un éclairage à la fin du jardin Famille Rey/début parking douane
  - Uniformiser les ampoules sur la route de Rougemont (Lehmann/Battiaz et devant Claret)  
Egalement en face de chez Dani Fontaine et rte des Chavannes, vers le parking Florez
5. Passages piétons
  - Rajouter éclairage bas à tous les passages piétons (9 passages), éventuellement repeindre les bandes avec de la peinture lumineuse
6. En haut Lolliets, début piste cyclable
  - Voir si parcelle entièrement privée ?
  - Créer un cheminement propre pour les enfants qui vont à l'école.

**Nous demandons la mise en place de l'extinction de l'éclairage communal de 1h. à 5h. du matin du dimanche au jeudi.**

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020**

**Le Président** la remercie et propose de faire venir les SIG pour établir des actions concrètes à planifier.

Sortie du CM

**M. Farner** indique que la province d'Asti est en quarantaine.

Il est proposé d'annuler le voyage pour éviter les conséquences financières. A suivre.

La séance est levée à 20H40.